

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ 04 50 48 19 78 - Courriel info@ccpb01.fr

Compte rendu sommaire et synthétique Conseil communautaire du 15 avril 2021

Convoqué le 9 avril 2021 et réuni le 15 avril 2021 à 18 heures dans la salle polyvalente de Lancrans à Valserhône, le conseil communautaire est ouvert par M. Patrick PERREARD, Président. Il désigne Ludovic BOUZON pour procéder à l'appel afin de vérifier le quorum. Ce dernier est atteint avec, en ouverture de séance 35 conseillers communautaires présents. Le Président lui propose également d'être secrétaire de séance.

Le Conseil communautaire:

- à l'unanimité, a adopté la modification du règlement intérieur de la Communauté de communes du Pays Bellegardien.
- à l'unanimité, a accepté la modification du nombre de commissions et désigné les membres de ces différentes commissions.
- à l'unanimité (1 abstention Benjamin VIBERT), a décidé, d'abroger la délibération n°20-DC047 du 16 juillet 2020 et a décidé de fixer à 8 le nombre des Vice-Présidents de la Communauté de Communes.
- à l'unanimité, a adopté sans observation le bilan annexé, relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté de Communes durant l'année 2020, et a autorisé le Président à tenir le document à la disposition du public après l'avoir annexé au compte administratif.
- à l'unanimité, a déclaré élues Mesdames Sonia RAYMOND en qualité de représentante titulaire et Sophie SELLIER en qualité de représentante suppléante de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien au sein des conseils d'administration des collèges Louis Dumont et Saint-Exupéry.
- à l'unanimité, a décidé, de modifier la composition du conseil d'administration de la régie de l'Office de Tourisme
- à la majorité (2 contre Jacques VIALON et Ludovic BOUZON), a approuvé l'instauration du versement mobilité à compter du 1^{er} juillet 2021 si et seulement si la compétence AOM est acté par arrêté du préfet, a dit que le versement sera prélevé sur la totalité du territoire de la CCPB, a fixé le taux à 0.25 %, a dit que le bénéficiaire sera le CCPB et le comptable dont dépend le bénéficiaire est la trésorerie d' OYONNAX et a demandé au Président de notifier la délibération aux organismes de recouvrement avant le 1^{er} mai.
- à l'unanimité, a décidé de la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, a approuvé les statuts de la société qui sera dotée d'un capital maximal de 408 000 euros libéré en une fois, dans lequel la participation de la CCPB est fixée à 24 000 euros et libérée en totalité, a désigné Mrs Gilles THOMASSET comme son représentant titulaire permanent et Serge RONZON comme son représentant suppléant à l'assemblée générale des actionnaires, a désigné Serge RONZON comme mandataire représentant la CCPB au conseil d'administration de la société, a autorisé le mandataire à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société et a autorisé Serge RONZON à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration désigne la CCPB à cette fonction.
- à l'unanimité, a approuvé les comptes de gestion 2020 du budget général, des budgets annexes des déchets ménagers, de l'eau, de l'assainissement, de Dinoplagne, du PAE des Etournelles et du PAE de

Vouvray de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- à l'unanimité, a approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 du Budget Général et des budgets annexes des déchets ménagers, de Dinoplagne, du PAE des Etournelles et du PAE de Vouvray de la CCPB
- à la majorité (1 contre Frédéric MALFAIT), a approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 des Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de la CCPB
- à l'unanimité, a décidé de la reprise des résultats 2020, de reporter l'excédent de fonctionnement en recettes et de reporter soit l'excédent soit le déficit d'investissement de chacun des 7 budgets respectifs (général, déchets ménagers, Eau, Assainissement, Dinoplagne, PAE du Fay-Etournelles et PAE de Vouvray)
- à l'unanimité (1 abstention Frédéric MALFAIT), a approuvé la fixation du montant des attributions de compensation provisoires pour l'année 2021.
- à l'unanimité, a arrêté le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 84 985€.
- à l'unanimité, a décidé, de fixer les taux de la fiscalité directe locale pour 2021
- à l'unanimité, a décidé, de fixer pour l'année 2021, les taux différenciés à appliquer dans chaque zone de perception.
- à l'unanimité, a approuvé le budget primitif de l'exercice 2021 du budget général et des budgets annexes des déchets ménagers, de l'Eau, de l'Assainissement, de Dinoplagne, PAE des Etournelles et du PAE de Vouvray.
- à l'unanimité, a décidé de verser une subvention au budget de l'Office de Tourisme Terre Valserine pour l'année 2021.
- à l'unanimité, a décidé de verser une subvention au budget annexe Dinoplagne pour 2021.
- à l'unanimité, a adopté l'opération et les modalités de financement, a approuvé le plan de financement prévisionnel auprès de l'état au titre de la création d'un exutoire d'eaux pluviales – secteur du Picoly, et a s'engagé à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- à l'unanimité, a adopté l'opération et les modalités de financement, a approuvé le plan de financement prévisionnel auprès de l'Etat au titre de la protection des captages d'eau potable sur la commune d'Injoux Génissiat, et a s'engagé à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- à l'unanimité, a désigné le lieu de la prochaine réunion du conseil communautaire à la salle polyvalente de Lancrans commune de Valserhône le 27 mai 2021.

Affiché le **20 AVR. 2021**

Le Président,
Patrick PERREARD

